

iShares Flexible Monthly Income ETF (CAD-Hedged) (XFLX)

Ce document contient des renseignements essentiels sur le iShares Flexible Monthly Income ETF (CAD-Hedged). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (« FNB »). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock ») au 1 866 474-2737 ou à l'adresse isharescanada_inquiries@blackrock.com ou visitez le www.blackrock.com/ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce FNB est considéré comme un organisme de placement collectif alternatif au sens du Règlement 81-102. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux autres types d'organismes de placement collectif. Les caractéristiques qui le distinguent d'autres types d'organismes de placement collectif comprennent les suivantes : il peut investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres d'un seul émetteur et recourir à des leviers financiers au moyen d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et/ou de dérivés au-delà des limites prescrites pour les OPC classiques. Bien que ces stratégies ne seront utilisées qu'en conformité avec les objectifs et stratégies de placement du FNB, dans certaines conjonctures du marché, ces stratégies pourraient accroître le risque que la valeur d'un placement dans des parts du FNB baisse.

Bref aperçu

Date de création du FNB	26 septembre 2024
Valeur totale au 31 août 2024*	s. o.
Ratio des frais de gestion (RFG)‡	s. o.
Gestionnaire du fonds	BlackRock
Gestionnaire de portefeuille	BlackRock
Sous-conseiller	BlackRock Institutional Trust Company, N.A.
Distributions	Mensuelles

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 août 2024)

Symbole boursier	XFLX
Bourse	Bourse de Toronto
Monnaie	Dollars canadiens
Volume quotidien moyen*	s. o.
Nombre de jours de négociation*	s. o.

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 août 2024)*

Cours du marché	s. o.
Valeur liquidative	s. o.
Écart acheteur-vendeur moyen	s. o.

* Cette information n'est pas encore disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

‡ Le RFG n'est pas encore disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Dans quoi le FNB investit-il?

Le FNB vise à maximiser le revenu à long terme en investissant principalement dans des titres de créance et des titres producteur de revenu et, dans une moindre mesure, à procurer une plus-value du capital. Le FNB investit principalement dans un ou plusieurs FNB iShares ou directement dans des titres à revenu fixe. À l'heure actuelle, le FNB investit la totalité ou quasi-totalité de son actif dans le iShares Flexible Monthly Income ETF. Le FNB vise à couvrir l'exposition au dollar américain qui en découle, le cas échéant, par rapport au dollar canadien.

Le FNB peut recourir au levier financier au moyen d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et de dérivés. Le FNB se conformera également aux modalités de la dispense des restrictions à l'égard des leviers financiers qui s'applique aux OPC alternatifs prévue dans le Règlement 81-102 (la « dispense des exigences en matière de levier financier »). La dispense des exigences en matière de levier financier exige que le BlackRock Flexible Income ETF, que le FNB détient indirectement par l'entremise du iShares Flexible Monthly Income ETF, applique le test de la valeur à risque relative conformément à la Règle 18f-4 prise en application de la loi des États-Unis intitulée Investment Company Act of 1940 pour gérer son levier financier, lequel stipule que la valeur à risque de son portefeuille ne doit pas dépasser 200 % de la valeur à risque de son portefeuille de référence désigné.

Dans les conditions normales du marché, le FNB investira généralement, directement ou indirectement, dans une combinaison de titres à revenu fixe, comportant notamment des titres à rendement élevé; des obligations émises ou garanties par le gouvernement américain, ses organismes ou ses intermédiaires; des titres adossés à des prêts hypothécaires émis ou garantis par le gouvernement américain ou ses organismes ou intermédiaires, y compris des titres intermédiaires adossés à des créances hypothécaires émis par des agences américaines; des TACHC ou des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles qui ne sont pas émises par une agence; des TBA; des titres municipaux; des actifs titrisés comme des titres adossés à des actifs; des titres de créance libellés en dollars et non libellés en dollars d'émetteurs américains ou étrangers, y compris des émetteurs des marchés émergents, et des titres du marché monétaire.

Dix principaux placements (31 août 2024)

Cette information n'est pas encore disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Répartition des placements (31 août 2024)

Cette information n'est pas encore disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

BlackRock estime que la volatilité de ce fonds est de **faible à moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation de BlackRock. En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique relative aux risques dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique vous indique le rendement des parts du FNB, calculé en utilisant la valeur liquidative du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Rendements annuels

Cette rubrique présente le rendement des parts en \$ CA du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette rubrique présente le meilleur et le pire rendement des parts en \$ CA du FNB sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Rendement moyen

Cette rubrique présente la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement fictif de 1 000 \$ dans des parts en \$ CA du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

COURS DU MARCHÉ

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée l'« **écart acheteur-vendeur** ».
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

À qui le FNB est-il destiné?

Les investisseurs qui :

- recherchent un revenu mensuel constant;
- prévoient détenir leur placement de moyen à long terme;
- cherchent à investir dans un portefeuille à gestion active de titres à revenu fixe qui proviennent d'un large éventail de secteurs diversifiés;
- peuvent tolérer le niveau de risque indiqué ci-dessus.

VALEUR LIQUIDATIVE

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans le présent document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Les frais du FNB sont composés des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels correspondent à 0,55 % de la valeur du FNB. Puisque le FNB est nouveau, les frais d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

Commissions de suivi

La commission de suivi est une commission continue versée tant que vous détenez des titres du FNB. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec BlackRock ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée
161, rue Bay, bureau 2500
Toronto (Ontario) M5J 2S1

Téléphone : 416 643-4000
Sans frais : 1 866 474-2737
Courriel : isharescanada_inquiries@blackrock.com
Site Web : www.blackrock.com/ca